

CO-OP®

SENTINELLE TUE-MOUCHES

INSECTICIDE LIQUIDE EN CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

À base de perméthrine pour tuer rapidement et détruire par effet résiduel les mouches domestiques et mouches piquantes des étables dans les bouveries, les vacheries, les porcheries et les poulaillers

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : PERMÉTHRINE 100g PAR LITRE

N° D'ENREGISTREMENT 16084

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

500 mL

LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE
C.P. 1050 Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
Winnipeg, Mississauga, Montréal, Moncton

Sentinelle est un produit très actif à utiliser à faibles doses. Tout en étant très peu toxique pour les mammifères, il procure une destruction rapide et rémanante de la mouche domestique et de la mouche piquante des étables dans les bouvieries, les vacheries, les porcheries et les poulaillers.

MODE D'EMPLOI

Pulvérisateurs ordinaires ou mécaniques

Appliquer Sentinelle à raison de 100 mL de produit par 100 mètres carrés (1 flacon traite 500 mètres carrés), dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture parfaite. La quantité d'eau nécessaire varie selon la nature de la surface à traiter.

Étapes à suivre pour appliquer Sentinelle

1. Calculer la superficie totale à traiter: murs, plafonds, poutres, extérieur des trémies et mangeoires, etc.
2. Appliquer tout un réservoir d'eau sans produit, en pulvérisant jusqu'à degouttement pour calculer quelle superficie un réservoir peut traiter.
3. Ajouter dans le réservoir la quantité nécessaire de Sentinelle pour traiter à la dose ci-dessus. Ainsi si un réservoir plein traite 70 mètres carrés, ajoutez 70 mL de Sentinelle au réservoir.
4. Pulvériser toutes les surfaces intérieures de l'étable, y compris les parquets des veaux, etc. Ne pulvériser pas uniquement des endroits choisis, par exemple le tour des fenêtres.

Remarque

La pulvérisation doit être dirigée vers les murs, plafonds, stalles, carcans, etc. Il est essentiel d'avoir une bonne hygiène pour lutter efficacement contre les mouches, et cela comprend l'élimination des endroits de reproduction des mouches.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Entreposer dans le contenant d'origine. Manipuler et utiliser tel qu'indiqué. Ne pas appliquer directement sur les animaux ou la volaille et ne pas utiliser comme pulvérisateur de l'espace intérieur. Ne pas entreposer près du lait, de l'équipement servant à la traite, ou de la nourriture pour les humains ou les animaux. Ce produit est très toxique pour les poissons, ne pas contaminer l'eau. Il est également nocif s'il est avalé et il est corrosif. Éviter qu'il vienne en contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard qui se dégagent lors de la pulvérisation. Se laver soigneusement après la manipulation: Porter des gants de caoutchouc lors de la manipulation de concentré.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le traitement de l'intoxication généralisée doit tout d'abord être symptomatique et viser à reconforter la personne incommodée. En cas d'ingestion, effectuer un lavage gastrique en évitant que le produit soit aspiré dans les poumons. Ce produit contient des distillats du pétrole.

ENTREPOSAGE

Bien boucher le contenant lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer à une température supérieure à 0°C, loin de la nourriture, qu'elle soit destinée à l'homme ou aux animaux. Si le produit se répand sur le plancher ou sur une surface pavée, l'absorber avec du sable, de la terre ou une matière synthétique et mettre au rebut.

ÉLIMINATION

1. Vider à fond le récipient de son produit dans l'applicateur.
2. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
3. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas appliquer lorsque les conditions atmosphériques peuvent entraîner le brouillard qui se produit lors de la pulvérisation vers un endroit autre que celui qu'on veut traiter. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ce produit est très toxique pour les abeilles; ne pas pulvériser quand les abeilles sont actives.

AVERTISSEMENT

Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))